

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Quebec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Information Management/Information Technology -
IM/IT/Gestion de l'Information -Technologie de
l'Information-GI/TI
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
12C1, Place du Portage III
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet DRMIS PROF SVCS FOLLOW-ON SUPPORT	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-126279/D	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W8474-126279	Date 2014-06-27
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XQ-008-27724	
File No. - N° de dossier 008xq.W8474-126279	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-07-22	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hradecky, Micahel	Buyer Id - Id de l'acheteur 008xq
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1348 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Demande de Soumissions (DDS) pour
Services de soutien au Système d'information de gestion des ressources de la Défense
(SIGRD)
Et Services de soutien intégré dans SIGMA
N° de l'invitation W8487-126279/D

À noter que les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre à leur arrivée à TPSGC. Une question et sa réponse seront affichées par Achatsetventes lorsque la réponse sera disponible. Les répondants éventuels sont donc avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par Achatsetventes dans l'ordre. Les questions suivantes ont été reçues d'un soumissionnaire éventuel. Conformément à l'article 13 du document 2003 Instructions uniformisées – Biens ou services – besoins concurrentiels (2014-03-01), qui a été intégré dans la DS conformément à l'article 1 de partie 2 de ladite DS, les questions et leurs réponses sont fournies à tous les soumissionnaires éventuels comme suit :

Question 5 :

Au sujet de la catégorie 3.3.5 Analyste fonctionnel SAP – FDSP qui figure dans la Pièce jointe A, à la page 202 de 213, le client l'a-t-il incluse délibérément ou a-t-il omis de la supprimer par erreur?

Réponse 5 :

Voir Réponse 7 s'il vous plaît.

Question 6 :

La section **Étape 2 : Évaluation des exigences cotées**, qui figure sous la rubrique **5. Étapes de l'évaluation** dans la **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**, à la page 16, stipule notamment ce qui suit :

Nombre de ressources évaluées : Seules les ressources clés précisées dans la section relative aux catégories de ressources du centre d'expertise de l'entrepreneur de l'annexe « A-1 » Énoncé des Besoin – SIGRD pour MDN seront évaluées lors de l'étape de l'évaluation. Toutes les autres ressources proposées seront évaluées qu'après l'attribution du contrat quand l'entrepreneur devra accomplir des tâches précises.

La section 3.3, **Catégories de ressources**, qui figure dans l'Annexe A-1, Énoncé des travaux, à la page 95 de la demande de propositions, énumère 31 catégories différentes, alors que les catégories mentionnées dans les tableaux 1 et 2 (page 90 à 94) comprennent des spécialités ainsi que divers niveaux d'expérience. On peut donc en conclure que 31 ressources seront évaluées.

Le quatrième paragraphe de la section 3.2 (page 89), qui a pour titre « Catégories de ressources de l'entrepreneur requises au CE », fait état des quatre catégories de ressources obligatoires qui seront évaluées.

- a. Un (1) administrateur de projet; et
- b. Trois (3) architectes d'applications ou de solutions.

La section **A. Méthode d'évaluation technique**, qui figure sous la rubrique **1. PROCÉDURES D'ÉVALUATION TECHNIQUE** dans la **PIÈCE JOINTE A - PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**, à la page 188, stipule notamment ce qui suit :

« L'évaluation technique comprend deux parties : l'évaluation technique du soumissionnaire en tant que personne morale et l'évaluation des principales ressources énoncées ci-après proposées par le soumissionnaire. Les ressources supplémentaires ne seront évaluées qu'après l'octroi du contrat, lorsque des tâches précises seront requises de la part de l'entrepreneur.

- a. un (1) administrateur de projet – niveau 3
- b. un (1) architecte d'applications ou de solutions – finances – niveau 3
- c. un (1) architecte d'applications ou de solutions – gestion de projet – niveau 3
- d. un (1) architecte d'applications ou de solutions – gestion du matériel – niveau 3

Or, seules quatre ressources présentant les spécialités et les niveaux précisés sont exigées aux fins d'évaluation. De plus, les critères d'évaluation qui figurent de la page 196 à 202 ne mentionnent que les quatre ressources clés.

Il semble donc y avoir contradiction entre les nombres de catégories évaluées qui sont indiqués aux pages 16 et 188.

Le Canada voudrait-il bien reformuler la page 16 de la manière suivante :

Nombre de ressources évaluées : Seules les ressources clés précisées dans la section A. Méthode d'évaluation technique, qui figure sous la rubrique 1. PROCÉDURES D'ÉVALUATION TECHNIQUE dans la PIÈCE JOINTE A - PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE, seront évaluées lors de l'étape de l'évaluation. Toutes les autres ressources proposées seront évaluées qu'après l'attribution du contrat quand l'entrepreneur devra accomplir des tâches précises.

Réponse 6 :

Voir Réponse 7 s'il vous plaît.

Question 7 :

La section **A. Méthode d'évaluation technique**, qui figure sous la rubrique **1. PROCÉDURES D'ÉVALUATION TECHNIQUE** dans la **PIÈCE JOINTE A - PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**, à la page 188, stipule notamment ce qui suit :

L'évaluation technique comprend deux parties : l'évaluation technique du soumissionnaire en tant que personne morale et l'évaluation des principales ressources énoncées ci-après proposées par le soumissionnaire. Les ressources supplémentaires ne seront évaluées qu'après l'octroi du contrat, lorsque des tâches précises seront requises de la part de l'entrepreneur.

- a. un (1) administrateur de projet – niveau 3
- b. un (1) architecte d'applications ou de solutions – finances – niveau 3
- c. un (1) architecte d'applications ou de solutions – gestion de projet – niveau 3
- d. un (1) architecte d'applications ou de solutions – gestion du matériel – niveau 3

Pourtant, la page 202 de la demande de propositions fait état d'exigences cotées supplémentaires concernant une catégorie qui ne figure pas dans la liste ci-dessus :

5. Analyste fonctionnel SAP – FDSP – Niveau 3

Le Canada veut-il bien supprimer cette exigence cotée, car celle-ci semble sans objet?

Réponse 7 :

Le Canada évalue des curriculum vitae pour cinq catégories de ressources, dont quatre sont obligatoires. Ces catégories de ressources clés obligatoires sont précisées à l'Annexe A-1 - Énoncé des Besoin – SIGRD pour MDN, dans la section intitulée « Catégories de ressources du centre d'expertise de l'entrepreneur », et elles seront évaluées conformément aux critères d'évaluation obligatoires et cotés de la DP. La cinquième catégorie de ressources, Analyste fonctionnel SAP – FDSP, n'est pas obligatoire. Si les soumissionnaires fournissent un curriculum vitae pour cette catégorie de ressources dans leur proposition, la ressource proposée sera évaluée conformément aux critères d'évaluation cotés seulement.

Question 8 :

Veillez confirmer que plusieurs fournisseurs peuvent inclure le même sous-traitant dans leurs propositions dans le cadre de cette demande de soumissions.

Réponse 8 :

Oui, plusieurs fournisseurs peuvent inclure le même sous-traitant dans leurs propositions dans le cadre de cette demande de soumissions.

Question 9 :

L'exigence C1 stipule ce qui suit : « Le soumissionnaire devrait fournir une référence d'un contrat réalisé dans lequel le soumissionnaire était l'entrepreneur principal chargé de fournir des services professionnels de SES stable (comme indiqué dans l'annexe A-1) pour un système SAP pendant 24 mois et plus au cours des 84 derniers mois. » Le système de pointage commence à 25 mois. Faut-il en déduire que, si le projet ABCD qui **totalise** une durée de 25 mois était cité pour les exigences obligatoires et cotées, 10 points lui seraient attribués?

25 à < 36 mois = 10 points

36 à < 48 mois = 20 points

48 à < 60 mois = 30 points

Plus de 60 mois = 40 points

Réponse 9 :

Oui, l'une des deux références d'entreprise citées pour l'exigence E.O1 peut aussi l'être pour l'exigence E.C1. Il est à noter que l'expérience évoquée par rapport à l'exigence E.O1 doit couvrir, au minimum, 24 mois **consécutifs**, tandis que l'expérience évoquée par rapport à l'exigence E.C1 peut représenter un nombre cumulatif de mois.

Question 10 :

L'exigence C4 stipule ce qui suit : « Le soumissionnaire devrait avoir une expérience démontrée acquise **au cours des 84 derniers mois** de la prestation de services de soutien pour système SAP à une organisation gouvernementale fédérale ou étrangère, une société d'État ou un organisme du gouvernement du Canada ». Pour justifier l'attribution d'une note de 25/25, l'expérience citée en

référence devrait être d'une durée de plus de 84 mois tout en ayant été acquise au cours des 84 derniers mois. Veuillez préciser la façon dont les fournisseurs devraient répondre à cette question.

Réponse 10 :

Veuillez vous reporter à la modification 1) apportée à la demande de propositions ci-dessous.

Question 11 :

En ce qui concerne l'exigence C4, veuillez confirmer qu'un soumissionnaire peut additionner les durées de nombreux projets pour répondre à cette exigence.

Réponse 11 :

Oui, de nombreux projets peuvent être cités en référence, moyennant une limite de 10 références d'entreprise, comme il est indiqué à la page 188 de 213 de la Pièce jointe A-2 à l'égard de ce critère technique de l'entreprise coté par points.

Question 12 :

En ce qui concerne l'exigence C3, veuillez indiquer ce qu'on entend par « base d'utilisateurs ». Une telle base comprendrait-elle un portail des employés?

Réponse 12 :

Non, un soutien, tel qu'il est défini dans la section Soutien en service stable de l'Annexe A-1, doit être offert directement aux utilisateurs du système et non pas par le truchement d'un portail.

Question 13 :

Appendice A à la Pièce jointe A – Veuillez confirmer si nous devons utiliser le même tableau pour répondre aux exigences cotées relatives à l'entreprise?

Réponse 13 :

Oui. Conformément au deuxième paragraphe de la section A. de la Pièce jointe A – Procédures et critères d'évaluation technique, «[les soumissionnaires] doivent fournir un maximum de dix (10) références séparées et distinctes de contrats réalisés par l'entreprise. Ces références seront évaluées en regard de chaque critère obligatoire et de chaque critère noté à respecter. » Chaque

contrat réalisé par l'entreprise qui est cité en référence doit être consigné dans un modèle de réponse, qui servira à l'évaluation des soumissions selon les critères obligatoires et techniques.

Question 14 :

En ce qui concerne les attestations dont il est question aux critères AAS-FI C2, AAS-GP C2 et AAS-GM C2, veuillez confirmer que, si la ressource possède l'attestation qui est précisée dans l'exigence obligatoire correspondante, 15 points sont attribués à l'exigence cotée.

Voici un exemple :

AAS-GP O2 : La ressource proposée doit détenir une attestation valide de compétences SAP dans le module GP, version 4.7 ou ultérieure.

Si la ressource détient des attestations valides à l'égard des modules GP et FI, il en résultera l'attribution d'un total de 30 points à l'évaluation des critères cotés.

AAS-GP O2 – Attestation relative à 1 module = 15 points; **attestations relatives à 2 modules = 30 points**; attestations relatives à 3 modules ou plus = 45 points.

Comme la ressource détient des attestations relatives à deux modules, elle obtiendrait 30 points. Est-ce exact?

Réponse 14 :

Au sujet des attestations, les critères AAS-FI C2, AAS-GP C2 et AAS-GM C2 stipulent ce qui suit : « **Autres** attestations de compétences SAP **complémentaires** à celle requise pour l'AAS-xx O2 ».

Ainsi, si la ressource proposée détient des attestations autres que celle indiquée dans le critère obligatoire, le soumissionnaire obtiendra 15 points pour 1 attestation supplémentaire, 30 points pour 2 attestations supplémentaires, 45 points pour 3 attestations supplémentaires, et ainsi de suite.

Conformément à l'exemple donné ci-haut :

AAS-GP O2 : La ressource proposée doit détenir une attestation valide de compétences SAP dans le module GP, version 4.7 ou ultérieure.

Par exemple, si la ressource proposée pour AAS-GP O2 détenait des attestations pour les modules GP et FI, elle satisferait au critère obligatoire exigeant une attestation relative au module GP et obtiendrait une note de 15 points à l'évaluation cotée pour l'attestation relative au module FI.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

Les modifications suivantes sont apportées à la demande de propositions :

- 1) Référence Critères techniques de l'entreprise cotés par points, E. C4, page 192 de 213.

SUPPRIMER

Le soumissionnaire devrait avoir une expérience démontrée acquise au cours des 84 derniers mois de la prestation de services de soutien pour système SAP à une organisation gouvernementale fédérale ou étrangère, une société d'États ou un organisme du gouvernement du Canada.

AJOUTER

Le soumissionnaire devrait avoir une expérience démontrée acquise au cours des 96 derniers mois de la prestation de services de soutien pour système SAP à une organisation gouvernementale fédérale ou étrangère, une société d'États ou un organisme du gouvernement du Canada.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES